



## COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE REINING

FFE

81 avenue Edouard Vaillant

92517 Boulogne Cedex

Tel : 01 58 17 58 66

Fax : 01 58 17 58 53

### Général :

Toute demande doit faire l'objet d'un **écrit**, aucune information ne sera prise par téléphone. Aucune demande incomplète ou arrivée hors délai ne sera prise en compte

Le cavalier doit être titulaire de la licence de compétition **FFE** de l'année en cours, correspondant au niveau de la compétition demandée

Tout **cavalier et cheval** doit être enregistré auprès de la **FEI**. C'est au cavalier qu'il appartient de faire sa demande directement sur [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com). La fonction est accessible **après authentification** (Mot de passe / rubrique FEI : enregistrement cavaliers ou enregistrement des chevaux). A RENOUELER CHAQUE ANNEE.

Le calendrier des compétitions internationales est disponible sur le site de la FEI [cliquez ici](#)

Le règlement des compétitions internationales est disponible sur le site de la FEI [cliquez ici](#)

Un passeport FEI (art 139 du [règlement général FEI](#) ) est obligatoire pour tout cheval engagé à l'étranger et pour tout cheval engagé en France à partir du CRI 3\* [cliquez ici](#)

### Compétitions internationales en France

Les avant-programmes sont disponibles sur [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com) rubrique **OFFICIEL BO, PROG INTERNATIONAUX**.

**Une demande de participation est obligatoire pour tous les cavaliers (y compris les cavaliers invités), quelque que soit la catégorie du concours. Le [formulaire](#) doit parvenir au Bureau Haut Niveau au plus tard le 3<sup>ème</sup> lundi midi précédant la compétition. Aucune demande incomplète ou arrivée hors délai ne sera prise en compte.**

Avant tout engagement, le cavalier doit vérifier sa sélection sur le [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com) rubrique **SELECTIONS INTERNATIONALES**. Les sélections seront disponibles au plus tard le vendredi précédant la clôture officielle des engagements.

Après vérification de sa sélection, le cavalier doit effectuer son engagement, **avant minuit**, le jour de la clôture officielle des engagements :

- sur le [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com)
- ou
- sur le formulaire spécifique (par fax ou par courrier)

## Les engagements sous X sont interdits en internationaux

Le montant de l'engagement est directement prélevé sur le compte engageur lors de l'engagement. Attention à l'approvisionnement de votre compte.

En raison d'un risque de saturation, il est préférable d'éviter d'engager le mardi matin.

Après la clôture officielle des engagements, le Bureau Haut Niveau fait parvenir aux organisateurs la liste officielle des cavaliers autorisés à concourir.

**Cheval Etranger** : Tout engagement d'un cheval étranger doit être fait par écrit au Bureau du Haut Niveau **avant midi** le jour de la clôture officielle des engagements.

Il doit comprendre :

- le lieu, la date et le label de la compétition
- Le nom, le numéro de licence FFE et le numéro FEI du cavalier
- Le nom, le numéro FEI et le numéro de passeport FEI du cheval

## Compétitions internationales à l'étranger

Les avant-programmes sont disponibles sur demande au Bureau du Dressage International.

Une demande de participation est obligatoire pour tous les cavaliers (y compris les cavaliers invités), quelque que soit la catégorie du concours. Le [formulaire](#) doit parvenir au Bureau du Haut Niveau au plus tard **6 semaines** avant la compétition, aucune demande incomplète ou arrivée hors délai ne sera prise en compte

Après sélection, le Bureau Haut Niveau effectue les engagements auprès du Comité Organisateur et de la Fédération du pays concerné.

Tous les frais liés à un international à l'étranger sont à régler directement auprès du Comité Organisateur (engagement, boxes..etc.).

## Procédures exceptionnelles

Les procédures suivantes doivent faire l'objet d'une demande écrite :

- **Rattrapage d'Engagement** : Sur demande écrite au Bureau Haut Niveau au plus tard la veille de la visite vétérinaire et sera soumis **à la validation du Bureau du Haut Niveau et à l'accord des organisateurs.**
- **Changement de cheval** : Sur demande écrite au Bureau du Dressage International au plus tard la veille de la visite vétérinaire et sera soumis **à la validation du Bureau du Haut Niveau.**
- **Forfait** : Sur demande écrite au Bureau du Haut Niveau **au plus tard la veille de la visite vétérinaire. Remboursement selon les dispositions particulières stipulées dans l'avant-programme.**